

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A REGROUPEMENT SCOLAIRE  
LA ROUVIERE - MONTIGNARGUES**  
Mairie de La Rouvière - tel : 04 66 81 03 99

**HORAIRE DES ECOLES**

Ecole de LA ROUVIERE chemin des Combes tel : 04 66 63 14 48			
LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI	MATIN	ENTREE	09h00
		SORTIE	11h55
	APRES-MIDI	ENTREE	13h55
		SORTIE	17h00

Ecole de MONTIGNARGUES chemin des Bessons tel : 04 66 81 66 92			
LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI	MATIN	ENTREE	08h45
		SORTIE	12h15
	APRES-MIDI	ENTREE	14h15
		SORTIE	16h45

**RENTREE SCOLAIRE des élèves des écoles : LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023 le matin**

**GARDERIE ET RESTAURANT SCOLAIRE**

ECOLE LA ROUVIERE Tel : 04 66 63 14 48

**REGLEMENT - FONCTIONNEMENT**

Ces services sont proposés aux familles, ils fonctionnent les : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi selon le calendrier scolaire. Ils sont fondés sur le respect des droits et devoirs de chacun (élèves, parents, ensemble du personnel, membres du syndicat) et sur le respect des personnes et des biens.

**PERMANENCE RENTREE : VENDREDI 1ER SEPTEMBRE 2023 DE 10H A 12H**  
ECOLE DE LA ROUVIERE

LA FICHE DE RENSEIGNEMENT ACCOMPAGNEE DE L'ATTESTATION D'ASSURANCE EST A REMETTRE A MME LAURENCE OLTRA

Les réservations et les paiements se réalisent en ligne sur le site internet :

<https://la-rouviere.org-famille.fr>

(Guide d'utilisation portail famille consultable sur le site : [www.mairielarouviere.fr](http://www.mairielarouviere.fr))

Pour les premières inscriptions, les identifiants et mot de passe seront communiqués par mail dès l'inscription validée. En cas de non-réception des identifiants et mot de passe, pour les familles et/ou responsables légaux nouvellement arrivés, ces informations peuvent être demandées à la régisseuse : Mme Laurence Oltra, école de La Rouvière.

**Pour toute réservation, le paiement valide les inscriptions aux prestations réservées.**

La régisseuse est en droit de régulariser une prestation réalisée sans réservation préalable, en inscrivant l'enfant au service concerné. Les responsables légaux devront régulariser le règlement de la prestation dès réception de la facture (envoi par mail).

Pour les familles sans carte de paiement, les réservations et le paiement sont possibles :

- Soit par chèque, à l'ordre de la **Régie cantine garderie La Rouvière** auprès de la régisseuse à l'école de La Rouvière pendant les temps de garderie,
- Soit par prélèvement, directement sur le site internet <https://la-rouviere.org-famille.fr> lors de la validation du panier. **La régie cantine garderie ne peut plus accepter de paiement en espèce. Ce mode de paiement est donc remplacé par le prélèvement.**

Les annulations pour le service de garderie doivent être effectuées et validées sur le site internet <https://la-rouviere.org-famille.fr> **avant l'horaire de début du service.**

Les annulations pour le service de cantine doivent être effectuées et validées sur le site internet <https://la-rouviere.org-famille.fr> **au plus tard le mardi avant 8 heures pour les réservations de la semaine suivante.**

Elles seront créditées dans votre cagnotte et réutilisable lors d'une prochaine réservation.  
Toute annulation hors des délais mentionnés ci-dessus ne sera pas créditée. Les demandes d'annulation hors délais seront étudiées uniquement **sur présentation d'un certificat médical dans les cinq jours suivant l'absence de l'enfant.** Une fois la facture établie aucune annulation ne pourra être prise en compte.

---

## GARDERIE

GARDERIES lundi mardi jeudi vendredi	7h25 – 8h50 (de 8h50 à 9h, le relais est assuré par les enseignants)	12h – 14h	17h – 18h30
---	---	-----------	-------------

Les inscriptions en ligne seront effectuées jusqu'à l'heure de début de la prestation. Les annulations doivent être effectuées sur le portail en ligne avant l'heure de début du service.

**Sont permanents** les enfants qui fréquentent au moins deux garderies par jour, les enfants non permanents sont **occasionnels**, garderie matin ou midi ou soir (la garderie midi est exclusivement réservé aux enfants ne fréquentant pas le service de restauration scolaire c'est-à-dire sans commande de repas).

Il est vivement conseillé de marquer lisiblement aux nom et prénom de l'enfant tous les effets et objets personnels et scolaires pour éviter les pertes et vols. En fin d'année, les vêtements non récupérés seront donnés à une association caritative.

Le matériel mis à la disposition des enfants doit être respecté et rangé après utilisation.

### **Dépose et reprise des enfants à la garderie**

- pour la garderie du matin, les parents déposent leurs enfants **au plus tôt à 7 heures 25** et **au plus tard à 8h25 pour les élèves scolarisés à Montignargues.**

- pour la garderie du soir, les parents reprennent leurs enfants **au plus tard à 18 h 30.**

**Nous demandons aux parents d'observer la plus grande exactitude sur ces horaires.**

### **Préciser sur la fiche jointe, la liste des personnes habilitées à prendre votre enfant.**

Le transport entre la garderie – restaurant scolaire localisée à l'école de La Rouvière et l'école de Montignargues, est assuré par l'autocar à : 8h25, 12h15, 13h55 et 16h45.

La demande d'abonnement au transport scolaire doit être effectuée par écrit auprès de Tango (388 avenue Robert Bompard 30020 NIMES Cedex 1). Un formulaire est disponible en mairies. (Pour rappel la ligne de transport scolaire est la ligne 802-3).

---

## RESTAURANT SCOLAIRE

Les menus sont consultables sur le site et la page Facebook des mairies. Les repas sont préparés et livrés par la cuisine de l'association Dès l'Enfance ADMR avec la possibilité de repas sans viande ou sans porc.

### **Inscriptions - Fonctionnement :**

L'enfant qui fréquente le restaurant scolaire devra **être inscrit et son dossier complet remis au régisseur.**

Les inscriptions sur le site se font **au plus tard le mardi avant 8 heures pour les jours scolaires de la semaine suivante.**

Sur la page d'accueil vous trouverez des informations ponctuelles : par exemple pour les repas à thèmes (Halloween, Noël...) les délais d'inscription sont modifiés.

Aucun réajustement ne sera possible hors délai de réservation.

**Jusqu'au 20 octobre 2023, un tarif retard d'un montant de 6 € sera facturé pour tout repas pris sans réservation dans les délais impartis. Ce repas pourrait être un repas de secours.**

**Après le 20 octobre 2023, le tarif retard sera facturé 10 € pour tout repas pris sans réservation dans les délais impartis. Ce repas pourrait être un repas de secours.**

**En conséquence tout repas qui ne serait pas décommandé dans les délais impartis ne pourra pas être remboursé.**

En cas d'absence d'un enseignant, le repas commandé est servi à l'enfant inscrit.

En cas de grève des enseignants, le service minimum sera assuré par des personnes inscrites sur la liste de l'inspection d'académie de Gard, le repas commandé est servi à l'enfant présent ou pourra être emporté par les parents jusqu'à 18h30.

En cas de fermeture administrative d'une école ou du service de restauration scolaire, les repas des enfants scolarisés sont annulés.

### TARIFS

Prix du service à l'unité		
GARDERIE	Occasionnelle (1 fois par jour)	1,55€
	Permanente (2 fois par jour) (Matin et soir)	2,30€
RESTAURANT SCOLAIRE	Préinscription	4,57€
	Sans inscription	6€ jusqu'au 20/10/2023 10€ à partir du 21/10/2023

Le bon fonctionnement de ces services dépend de l'attitude des enfants mais aussi de celle des parents. Ces derniers voudront bien apporter leurs concours en respectant les directives et en informant leurs enfants de la bonne conduite à suivre.

**Si nous devons observer quelques impolitesse, insolences, brutalité ou violence, à l'égard des élèves et des personnels, les parents ou/et responsables en seraient immédiatement informés et la récurrence pourrait entraîner l'exclusion du service.**

Ce présent règlement - fonctionnement a reçu l'approbation du conseil syndical le 10 août 2023.

Tout manquement à ce règlement - fonctionnement peut entraîner l'exclusion de ces services.

**Remettre le dossier complet à Laurence Oltra, école de La Rouvière :**  
 - fiche de renseignements jointe dûment complétée et signée,  
 - photocopie d'assurance responsabilité civile individuelle (obligatoire).

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS**

**GARDERIE ET RESTAURANT SCOLAIRE**

<b><u>Enfant :</u></b>	<b><u>Responsable légal 1 :</u></b>	<b><u>Responsable légal 2 :</u></b>
<b>Nom :</b> .....	Filiation : .....	Filiation : .....
<b>Prénom :</b> .....	Nom : .....	Nom : .....
Date de naissance : .....	Prénom : .....	Prénom : .....
Classe, : .....	Adresse : .....	Adresse : .....
Enseignant : .....	.....	.....
<b>Ecole de :</b> .....	Tél. : .....	Tél. : .....
	Email : .....	Email : .....

Numéro d’allocataire CAF (obligatoire) : .....

Régime alimentaire, allergie, etc... (Joindre le P.A.I.) : .....

Mon enfant fréquentera le restaurant scolaire :

Mon enfant fréquentera la garderie :  en permanent  
 en occasionnel

**Liste des personnes autorisées à prendre en charge mon enfant à la garderie** si je ne peux pas me déplacer, préciser leurs coordonnées téléphoniques : .....

.....

Décharge de responsabilité pour les personnes mineures :

Autorise Nom ..... Prénom ..... mineur, à raccompagner mon enfant.

**AUTORISATION PARENTALE :**

Je soussigné (e) : ..... responsable de l’enfant désigné ci-dessus,

- ✓ Déclare inscrire mon enfant pour l’année scolaire,
- ✓ Atteste que mon enfant est garanti par une assurance, joindre une **photocopie de l’attestation de la responsabilité civile des parents ou une attestation de l’assurance scolaire :**  
 Nom de la compagnie d’assurance : ....., Numéro de police : .....
- ✓ Autorise le personnel du restaurant scolaire et de la garderie à prévenir les services d’urgences au cas où mon enfant aurait besoin de soins urgents.

Nom, adresse et n° de téléphone du médecin de famille : .....

Noms des personnes à prévenir en l’absence des parents et n° de téléphone : .....

.....

- ✓ Certifie l’exactitude des renseignements fournis ci-dessus et m’engage à signaler sans délai tout changement intervenu dans la situation de mon enfant

*Je certifie avoir pris connaissance et accepter le règlement des services de garderie et de restaurant scolaire.*  
 A ..... le : ..... Signature précédée de la mention « lu et approuvé »